



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Activités trufficoles

Question écrite n° 29065

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les modalités de continuité de certaines activités trufficoles jugées essentielles par les trufficulteurs suite aux mesures prises pour la lutte contre la propagation du covid-19. La Fédération française des trufficulteurs souhaiterait la mise en place d'instructions spécifiques à la trufficulture précisant les conditions et modalités de déplacements vers les truffières, sur un modèle dérivé de celui en vigueur pour l'apiculture. Cette demande est motivée par le caractère saisonnier de certaines activités, qui ne peuvent être décalées dans le temps sans menacer les récoltes à venir. Il lui demande par conséquent de lui préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Pour faire face à l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a adopté, durant le confinement et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, des dispositions de limitation de circulation du public et d'accès à certains établissements de vente, dans l'intérêt général des concitoyens. Toutefois, afin de limiter les impacts de cette crise sur les filières agricoles et de permettre leur bon fonctionnement, les déplacements dans le cadre d'activités professionnelles agricoles pouvaient se maintenir durant le confinement. Des difficultés d'accès aux parcelles ont néanmoins été relevées dans certains secteurs, notamment dans le cadre d'une activité agricole sans justificatif professionnel. À la suite du déconfinement amorcé le 11 mai 2020, les déplacements sont possibles, dans le respect des mesures barrières, sans justificatif dans un rayon de cent kilomètres, et sans limitation de distance dans le cadre professionnel. Ces dispositions vont permettre la reprise d'une situation normale pour la filière trufficole.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29065

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3160

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4203